



## REMBOURSEMENT DU KILOMÉTRAGE FORMATIONS EN PRÉSENTIEL

### PROGRAMMATION 2023-2024

La FRIJQ rembourse certains frais afférents à la formation, en plus des montants forfaitaires, **SEULEMENT aux RI qui remplissent les conditions suivantes** :

- Si le lieu de formation le plus proche se trouve à **plus de 50 km de l'adresse de la RI**, les kilomètres supplémentaires sont remboursés à raison de 0,59 \$ par km ;
- Si le lieu de formation le plus proche se trouve à **plus de 200 km de l'adresse de la RI**, les kilomètres supplémentaires sont remboursés à raison de 0,59 \$ par km et l'hébergement ainsi que les repas sont remboursés comme suit :
  - **Formation d'une demi-journée en matinée** :  
1 nuit d'hôtel la veille + 1 souper + 1 déjeuner
  - **Formation d'une journée** :  
1 nuit d'hôtel la veille + 1 souper + 1 déjeuner
  - **Formation de 2 jours** :  
2 nuits d'hôtel + 2 soupers + 2 déjeuners

Les montants accordés pour l'hébergement sont : maximum 125 \$ par nuit d'hôtel, 13,75 \$ par déjeuner et 28,50 \$ par souper (**sur présentation de la facture acquittée**).

*Note : Les tarifs ont été établis selon le circulaire du Conseil du Trésor du mois de décembre 2022.*